



## Procédure et conditions

Le financement de CHF 2'000.00 est perçue en un versement, selon les conditions de la convention ci-dessous :

- > Envoyer la demande de financement complète à l'association FriTime
- > Avoir son projet autorisé par l'association
- > Devenir membre de l'association (automatique lors de la validation du premier calendrier d'activités)
- > Mettre en œuvre le projet pendant au moins 2 ans consécutifs
- > Organiser au minimum 6 activités pour les tout-petits (0-6 ans), réparties le plus régulièrement possible sur une année civile (une activité dure environ 2 heures)
- > Les activités FriTime doivent être gratuites et variées
- > Les activités proposées doivent être ouvertes et accessibles à tous les enfants
- > L'implication des acteurs associatifs et privés locaux doit être encouragée
- > Respecter le cadre éthique donné dans le projet
- > Faire valider chaque nouveau calendrier d'activités annuel ou semestriel à l'association FriTime avant le début desdites activités
- > Envoyer le rapport d'évaluation du projet une fois par année à l'association FriTime (comprenant la comptabilité, une liste des activités et le nombre de participant·e·s)
- > Assurer une mise en œuvre suffisante du projet selon les exigences posées par cette convention.
- > Mener une réflexion sur la pérennisation du projet dans la commune
- > La subvention FriTime doit uniquement soutenir des activités en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions ci-dessus.

En outre, le comité de l'association FriTime se réserve le droit de réclamer tout ou partie du montant déjà versé si le projet est interrompu avant le terme des 2 années contractuelles, ou si l'une des conditions ci-dessus n'est pas respectée. En cas de solde à la fin du projet, la commune s'engage à l'utiliser uniquement au profit d'activités enfance-jeunesse de la commune. Si tel n'est pas le cas, la commune est tenue de rembourser le montant dû.

Date et lieu :

Date et lieu :

**Responsable politique**  
*Sceau de la commune*

**Association FriTime**

---

---

—

**Coordination cantonale de FriTime**

Service de l'enfance et de la jeunesse  
Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ)  
Bd. De Pérolles 24, case postale  
1701 Fribourg  
E-Mail : fritime@fr.ch  
T : +41 26 305 44 49

**Avec le soutien de :**



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD



FONDATION ISABELLE *Hafen*

## Annexe 4 : Descriptif du projet

### Situation de départ

Décrivez ici le contexte initial de votre projet, la situation actuelle :

### Arguments en faveur de votre projet

Décrivez ici les besoins auxquels répond le projet :

### Collaborations

Décrivez ici les collaborations éventuelles avec d'autres communes :

### Infrastructures

Quelles sont les infrastructures (salles, terrains, parcours...) que votre commune compte mettre à disposition du projet ? Décrivez-les ici :

Est-ce que des infrastructures sont également mises à disposition par des organismes privés ? Si oui, doivent-elles être louées ?

### Publics-cibles

Mentionnez ici les tranches d'âge que touche votre projet. Est-ce que le projet touche un groupe social particulier (ex. jeunes famille, familles issues de l'immigration, familles défavorisées, etc.) ?

### Planification du projet

Décrivez ici les différentes étapes dans la planification de votre projet :

### Implication des parents

Prévoyez-vous d'impliquer les parents dans l'organisation du projet ? Si oui, de quelle manière ?

### Plan de communication

Décrivez ici votre stratégie de communication pour informer les familles de la mise sur pied du projet FriTime Piccolo dans votre commune. Par qui et comment avez-vous entendu parler du projet FriTime Piccolo ?